



(1) COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MERCREDI 05 JUIN 2019

En communication

Patrick AUBIN

Pascal BAUDE

Christine BELLEVILLE

Pascal BOUCHET

Marc CHATAIN

Serge DAGADA

Jean-Louis DUGRAVOT

Muriel EYL

Jean-Claude HEBRAS

Bernard MALFONDET

Marianne MAZEL

Annie MOREAU

Charles SCOTTO

Pierre SIONNEAU

Nicolas ZAJAC

Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT

Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 00

Le Président et les membres de la COC en réunion doivent faire un point sur les finalités des championnats -18 ans masculins, analyser les anomalies de la dernière journée de championnat (N1 et N2F, N1, N2 et N3M) et s'assurer que les dernières organisations de la saison (finalités métro-ultramarines, finalités - 18 ans féminins, matches de barrage N2F et N3M).

Finalités des championnats -18 ans masculins :

Le Président Pascal Baude ayant assisté à l'ensemble des rencontres Falcony et Challenge de France à Deauville tient à féliciter les dirigeants et bénévoles de ce club pour leur remarquable organisation, la qualité de l'accueil et le bon déroulement des rencontres. Il tient à associer dans la reconnaissance de la Fédération les joueurs des 8 équipes présentes, leurs dirigeants, leurs supporters et les arbitres qui ont officié à un excellent niveau. Il adresse également ses remerciements à Nicolas Marais (Président ligue Normandie) et Gilles Basquin qui représentaient la Fédération.

Annie Moreau, qui représentait la COC pour l'ensemble des rencontres Elite et Excellence à Aurillac tient également à remercier les dirigeants et bénévoles de ce club pour leur accueil et la qualité de l'organisation, les joueurs des 8 équipes, leurs dirigeants et leurs supporters ainsi que les binômes d'arbitres.

Traitement des anomalies :

La commission doit tout d'abord entériner deux forfaits :

- . En N1M//P2 Belfort ne s'est pas déplacé à Martigues
- . En N2F/P1 ROC Aveyron ne s'est pas déplacé à Lège.

Les autres anomalies concernent essentiellement quelques absences de secrétaire du club visiteur.

Pour des raisons de bon sens la commission n'a pas retenu les anomalies de fin de validité de fonction des officiels de table au 30 ou 31 mai (fin légale de la saison sportive 2018/2019) et les rencontres ont eu lieu le 1^{er} juin (voire le 2).



D'autre part, pour donner suite à l'aval du Bureau Directeur du 24 mai dernier de la possible application immédiate de la réforme du championnat N1M, si accord de l'AG extraordinaire de fin juin, cela aura pour conséquence : pas de descente de N1M et N2M et une seule descente en N3M et accession des 2 premiers de N3M et N2M et des 4 meilleurs troisièmes de N2M.

RAPPEL DES CONDITIONS DE REPECHAGES

Depuis une dizaine de saisons, la COC n'étudie plus les demandes de repêchage envoyées par les clubs. Les repêchages sont effectués dans le respect de l'article 8.1.2 du règlement des compétitions nationales.

Fait à Créteil,
le 07 juin 2019

Le Président,
Pascal BAUDE



ANOMALIES RELEVÉES

| TYPE D'ANOMALIE | WE 01/02 JUIN 2019 |
|---|---|
| <u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission | / |
| <u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais | / |
| <u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de Vérification de FDME) | - GRAND BESANCON DOUBS HB N2M/P5 - UNION GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE N3M/P1 - RC D'ARRAS HB N3M/P4 - AVIRON BAYONNAIS HB N1F/P1 - ENT. TAULE CARANTEC/MORLAIX PLOUGONVEN N2F/P3 - HANDBALL CLUB DES VOLCANS N3M/P1 (avertissement) |
| * <u>PENALITE SPORTIVE</u> | |
| * <u>FORFAIT ISOLE</u> | - BELFORT AUHB N1M/P2 (playdowns) - ROC AVEYRON HANDBALL N2F/P1 |

*Sous réserve des procédures en cours

(1) Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.